

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE
POUR L'EXERCICE 2026**

ASSOCIATIONS SPORTIVES

**DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ
DANS SON INTÉGRALITÉ (ne pas extraire ou modifier les pages).**

AU PLUS TARD LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025 DERNIER DELAI*

Accueil de la Mairie
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Service des Sports
1 rue Victor Hugo BP 59
78421 CARRIERES SUR SEINE CEDEX

PRINCIPES GENERAUX :

Les associations peuvent solliciter des subventions sur l'expression d'une demande obligatoire. Ces subventions peuvent être accordées en numéraire et/ou en nature et sont octroyées dans un but d'intérêt local.

Au préalable de toute demande, les associations doivent obligatoirement être dûment déclarées en sous-Préfecture et être immatriculées au répertoire SIRENE.

Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. Les subventions ont un caractère discrétionnaire. La collectivité n'est pas tenue d'informer l'association des raisons qui l'ont motivé à refuser sa demande de subvention (CE, 25/09/1995, Association CIVIC).

Si la subvention dépasse un certain montant, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Lorsque la subvention est allouée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne un compte rendu financier. Ce document doit prouver que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Attention : La mauvaise utilisation d'une subvention est considérée comme un abus de confiance. Dans ce cas, les dirigeants de l'association risquent jusqu'à 3 ans de prison et 375 000 d'amende).

☞ Contrat d'Engagement Républicain (CER)

**TOUTE ASSOCIATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION PUBLIQUE SOUSCRIT AU
CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN (CER) ET
S'ENGAGE A EN RESPECTER LES PRINCIPES .**

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 fixe les modalités d'application des dispositions liées au CER inscrites à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 est consultable :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

***TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET ET/OU HORS DELAI
NE POURRA ETRE TRAITÉ
(VOIR LISTE DES PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR P.7).**

CATEGORIE SPORT - Les associations qui comportent plusieurs sections doivent remplir un formulaire par section et un formulaire pour la totalité de l'association. Tous les formulaires devront être adressés en même temps par le Président général.

TITRE DE L'ASSOCIATION ou du Syndicat

(en entier et en lettres capitales)

Date et N° du récépissé et Déclaration :

Date de l'insertion au « Journal Officiel » :

Adresse à laquelle doit être adressé le courrier :

N°SIREN (obligatoire pour une demande de subvention) :

N°SIRET :

Code APE :

Fédération d'affiliation (joindre une attestation) :

Sigle usuel :

Adresse du siège social :

Adresse de gestion (si différente du siège social) :

Président(e) : Nom : Prénom :

Téléphone : Portable : Courriel :

MEMBRES DU BUREAU

Président d'honneur : 

Président : 

Vice-président : 

Secrétaire : 

Trésorier : 

**Description sommaire des activités
et/ou objectifs généraux de l'association**

.....
.....
.....
.....
.....

COMPTE BANCAIRE OU POSTAL (joindre un relevé d'identité Postal (R.I.P.) ou Bancaire (R.I.B.))

Banque :

Adresse agence :

Code banque : Guichet : N° compte :

ASSURANCE (joindre une photocopie de l'attestation d'assurance)

Compagnie :

Cabinet :

N° de police :

Nature des risques couverts :

ADHERENTS - A remplir obligatoirement

(Personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association/ à jour de cotisations)

	Montant de la cotisation	Nombre d'adhérents	Total	Recettes des cours*	Tarif des heures de cours
ADHERENTS DE MOINS DE 18 ANS DE CARRIERES-S/S					
ADHERENTS DE MOINS DE 18 ANS HORS COMMUNE					
ADHERENTS ADULTES DE CARRIERES S/S					
ADHERENTS ADULTES HORS COMMUNES					
TOTAL					

* uniquement pour les associations concernées

MOYENS HUMAINS au 31 décembre de l'année écoulée

Bénévole <i>Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée</i>	Nombre	Montant annuel des défraiements

Personnel(s) salarié(s)*		
Nom et prénom	Qualification	Charge annuelle brut

* uniquement pour les associations concernées

RESULTATS SPORTIFS OBTENUS EN 2025

Niveau	Catégorie	Nom de la compétition, championnat...
Départemental

Régional

National

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux administratifs et fonctionnement		Subventions	
		Etat (CNDS...)	
Frais de personnel		Département	
		CASGBS	
Achats d'équipement et de matériel		Commune de Carrières-sur-Seine	
		Autres communes :	
		-	
		-	
		Autres (fédération etc)	
		-	
Dépenses diverses		Cotisations	
		Actifs	
		Honoraires	
TOTAL DEPENSES		Autres	
		Manifestations	
		Dons-Mécénat-Sponsoring	
		Diverses	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2026

DEPENSES		RECETTES	
Frais généraux administratifs et fonctionnement		Subventions	
		Etat (CNDS...)	
Frais de personnel		Département	
		CASGBS	
Achats d'équipement et de matériel		Commune de Carrières-sur-Seine	
		Autres communes :	
		-	
		-	
		Autres (fédération etc)	
		-	
Dépenses diverses		Cotisations	
		Actifs	
		Honoraires	
TOTAL DEPENSES		Autres	
		Manifestations	
		Dons-Mécénat-Sponsoring	
		Diverses	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

Un bilan comptable certifié sera exigé pour les associations signataires d'une convention d'objectifs et de moyens.

SITUATION DE LA TRESORERIE DE L'ASSOCIATION	En banque :€	En caisse :€
--	-----------------------	-----------------------

☞ NB : CETTE SITUATION DOIT REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES VALEURS DISPONIBLES OU PLACÉES DE L'ASSOCIATION. POUR RAPPEL, LES RELEVÉS DE COMPTES DE VOTRE ASSOCIATION (courant, épargne...) A LA DATE DE LA DEMANDE ET A LA DATE DE LA CLOTURE D'EXERCICE DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT JOINTS AU PRÉSENT DOSSIER.

BILAN 2025

Montant de la subvention accordée en 2025

.....€

Justification de l'emploi de la subvention 2025 :

- Versée au titre du fonctionnement global.
- Versée au titre du ou des projet(s)/action(s) spécifique(s). Préciser lesquels et le montant de la subvention associée dans le tableau ci-dessous. Joindre le compte-rendu financier de l'action subventionnée.

Projets / Actions 2025

Descriptions	Date/Durée	Lieu(x) de réalisation	Nombre approximatif de participants	Montant de la subvention associée

INSTALLATIONS ET MATERIEL COMMUNAL MIS A DISPOSITION EN 2025

Salles/terrains	Lieux (adresses)	Heures/semaine

LISTE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION (outillage, sono, matériels divers)

--

Participation aux manifestations communales

Date	Nom de la manifestation

Demande de subvention 2026

Cocher la ou les cas(s) correspondant à votre demande : (obligatoire)

FORME	<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)
	<input type="checkbox"/> En nature

FREQUENCE - RECURRENCE	<input type="checkbox"/> Première demande
	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)

OBJET	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global
	<input type="checkbox"/> Projets (s) / actions

PÉRIODE	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Ponctuelle (date(s)/ période).....
	<input type="checkbox"/> Pluriannuelle

PROJET(S) 2026 → OBJET(S) DE LA DEMANDE Dupliquer cette page en fonction du nombre de projet
--

Description du projet :

.....

.....

S'agit-il d'un : Nouveau projet Renouvellement de projet

Objectifs du projet :

Date et horaires envisagés :

Lieu :

Public ciblé :

Public attendu :

Participation financière éventuelle du public ciblé :

Nature des opérations financières nécessaires à la mise en place du projet			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
<i>Exemple : prestataire structure gonflable</i>	<i>500€</i>	<i>Exemple : droit d'entrée structure (2€/ pers * 50)</i>	<i>100€</i>

Montant de la subvention attendue :

N'hésitez pas à joindre tous les documents que vous jugerez importants pour présenter vos actions et vos projets (brochures, photos, articles de presse...). Ils seront utiles pour apprécier la qualité de votre travail et déterminer le montant de la subvention.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant ou la nature de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom),

représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie** que l'association est légalement déclarée ;
- certifie** que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- certifie** que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrateurs
- certifie** exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- certifie** que la subvention, si elle est accordée sera utilisée dans le cadre de projets et activités présentés dans cette demande. Cette utilisation devra être valorisée par l'insertion du logo de la ville www.carrieres-sur-seine.fr, conformément à la charte graphique disponible sur vos supports de communication annonçant les événements et manifestations proposées au public. Vous pouvez récupérer le logo de la ville en haute définition, en envoyant une demande au service communication à l'adresse mail suivante : communication@carrieres-sur-seine.fr. En cas de non réalisation du programme d'activités, le remboursement de la subvention en totalité ou en partie pourra être exigé.

DEMANDE UNE SUBVENTION TOTALE DE :€

-précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association : Joindre obligatoirement un R.I.B

Liste des pièces complémentaires à fournir :

- Récépissé de dépôt de déclaration en sous-Préfecture*
- Copie de la situation au répertoire SIRENE*
- Statuts (pour les associations qui ne les auraient jamais fournis et/ou en cas de modification).*
- Photocopie de l'attestation d'assurance.*
- Relevé d'Identité Bancaire.*
- Relevés de comptes (courant, épargne...) à la date de la demande (novembre 2025 ou le plus récent en votre possession).*
- Relevés de comptes (courant et épargne) à la clôture de votre exercice pour les associations fonctionnant en année scolaire.*
- Le ou les compte-rendu(s) financier(s) du ou des projet(s) subventionné(s).*

Fait, le à.....

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.